



Activer les notifications de réception de factures électroniques

Notice pas à pas – plateforme eFacture

À quoi ça sert ?

Quand une facture électronique arrive sur votre espace eFacture, vous pouvez en être prévenu par e-mail. En quelques clics, cette notice vous montre comment **activer ce message d'alerte** et choisir à quel rythme le recevoir.

Ce qu'il vous faut : vos identifiants Agiris – eFacture (ceux de votre inscription à la plateforme).

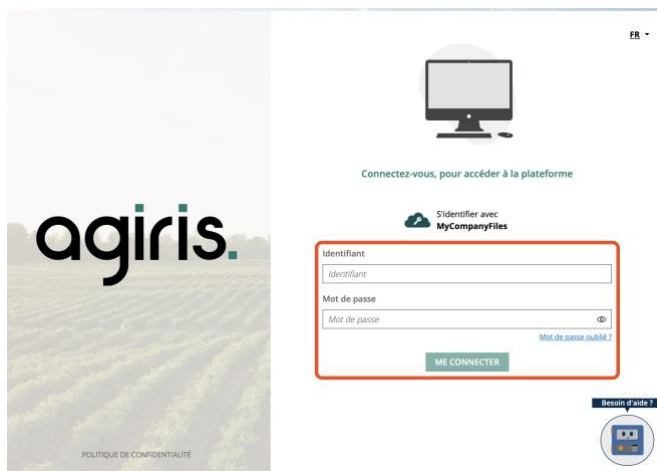
1 Connectez-vous à votre Esp'AS

Rendez-vous sur le site **as28.fr** et connectez-vous à votre Esp'AS. Dans la bannière en haut de page, cliquez sur le **logo Security** (entouré en orange ci-dessous).



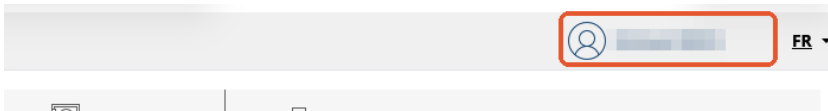
2 Identifiez-vous sur eFacture

La page de connexion eFacture s'affiche. Si la connexion ne se fait pas toute seule, saisissez vos **identifiants Agiris – eFacture**, puis cliquez sur « Me connecter ».



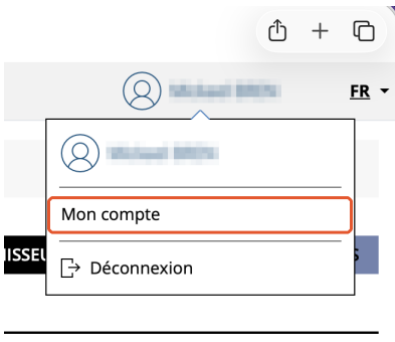
3 Cliquez sur votre nom

Une fois sur eFacture, repérez en haut à droite de la page votre **nom, prénom ou nom de société**, et cliquez dessus.



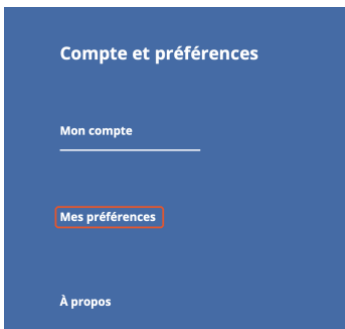
4 Choisissez « Mon compte »

Un petit menu s'ouvre : cliquez sur « **Mon compte** ».



5 Ouvrez « Mes préférences »

Dans le menu « Compte et préférences », choisissez « **Mes préférences** ».



6 Ouvrez le menu déroulant

Les paramètres de notifications s'affichent. À droite de « Fréquence de réception des notifications », cliquez sur la **petite flèche** pour ouvrir la liste. Par défaut, c'est « Jamais » : vous ne recevez aucun e-mail.

Notifications

Fréquence de réception des notifications.



7 Choisissez le rythme qui vous convient

Dans la liste, cliquez sur la fréquence souhaitée pour recevoir un e-mail à l'arrivée de vos factures (voir le détail dans l'encadré « Bon à savoir »).

Notifications

Fréquence de réception des notifications.

- Notifications
- ✓ Jamais
- Immédiatement
- Quotidien
- Hedbomadaire

8 Cliquez sur « Enregistrer »

Pour terminer, cliquez sur le bouton « **Enregistrer** » en bas de page. C'est fait : vous serez désormais prévenu par e-mail !

ANNULER

ENREGISTRER

Bon à savoir

Immédiatement : vous recevez un e-mail dès qu'une facture arrive.

Quotidien : vous recevez un e-mail une fois par jour.

Hebdomadaire : vous recevez un e-mail une fois par semaine.

Jamais : aucun e-mail n'est envoyé (réglage d'origine).

Vous pouvez changer ce réglage quand vous le souhaitez, en refaisant les mêmes étapes.

Une question, une difficulté ? Votre interlocuteur habituel au cabinet est là pour vous aider.